



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

391st Council meeting

- Development co-operation -

Luxembourg, 8 April 1976

President: Mr Gaston THORN  
Minister for Foreign Affairs,  
Grand-Duchy of Luxembourg

409/76 (Presse 39) paz



8.IV.1976

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:...

Belgium:

Mr Joseph VAN DER MEULEN

Ambassador,  
Permanent Representative

Denmark:

Mr Jens CHRISTENSEN

State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Egon BAHR

Federal Minister for Economic  
Co-operation

France:

Mr Jean de LIPKOWSKI

Minister for Co-operation

Ireland:

Mr John KELLY

Parliamentary Secretary to the  
Minister for Foreign Affairs

Italy:

Mr Francesco CATTANEI

Deputy State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Gaston THORN

Minister for Foreign Affairs

409 e/76 (Presse 39) ood/SMS/paz

.../...

8.IV.76

Netherlands:

Mr J.P. PRONK

Minister for Development Co-  
operation

United Kingdom:

Mr John GRANT

Parliamentary Under Secretary,  
Ministry of Overseas Development

Commission:

Mr Claude CHEYSSON

Member

o  
o            o

CIEC - PROSPECTS IN THE FIELD OF DEVELOPMENT CO-OPERATION

Following the Council's discussions on this subject at its general meeting on 6 April, the Council held an exchange of views on a number of topics connected with development co-operation and relevant not only for the forthcoming session of the CIEC Commission on Development from 21 to 23 April but also for the IVth UNCTAD session in Nairobi which was to begin on 3 May 1976.

The discussion centred on the volume of official development aid, the redirection of official aid and the debt problem, and enabled a number of conclusions and guidelines to be drawn regarding certain of these problems.

In accordance with the conclusions reached by the Council on 6 April 1976, the Permanent Representatives Committee was requested to continue its work on preparing the Community position in the light of the discussions held at this meeting.

COMMUNITY PARTICIPATION IN THE IFAD

The Council noted that unanimous agreement could not yet be reached on the principle of contribution by the Community in the IFAD. It further noted that, should it not prove possible to bring about Community participation, most Member States intended to make a bilateral contribution to the IFAD.

ESTIMATED DEVELOPMENT OF PAYMENTS OF COMMUNITY AID TO THE THIRD WORLD

The Council took cognizance of a document, drawn up for the attention of the Council by the Commission and the Permanent Representatives Committee, which contained reference data regarding the estimated development of gross payments of Community aid to the Third World financed from the Community budget or by Member States.

8.IV.76

HARMONIZATION AND CO-ORDINATION OF DEVELOPMENT CO-OPERATION  
POLICIES WITHIN THE COMMUNITY

The Council held a wide-ranging exchange of views on the implementation of the Resolution of 16 July 1976 on the harmonization and co-ordination of development co-operation policies within the Community.

To this end, the Council had before it a Memorandum from the German Government on an action programme aimed at more closely integrating the co-operation policies of the Member States in this area by progressing gradually from the stage of strengthening co-ordination to a more advanced stage of harmonization, the ultimate objective being to confer on development aid policy a more truly Community character.

The delegations and the Commission warmly welcomed the Federal Government's initiative and the thought-provoking contribution which it had made to their discussions. They gave their first reactions, at this juncture to the basic ideas contained in the German Memorandum.

Finally, the Council requested the Commission to submit before summer, and in the light of the discussions, concrete proposals for strengthening the harmonization and co-ordination of development policies. These proposals would be examined at the next Council meeting.

FINANCIAL AND TECHNICAL AID TO NON-ASSOCIATED DEVELOPING COUNTRIES  
IN 1976

The Council discussed the problems arising in connection with the utilization of the 20 MUA set aside for financial and technical aid to non-associated developing countries in the 1976 budget.

It agreed to resume its discussions on this question at its next meeting on developing co-operation.



FOOD AID

In the context of the action to be taken in following up the resolutions of the World Food Conference, the Council held an exchange of views on the volume of the food aid and the multi-annual planning thereof.

EMERGENCY AID TO MOZAMBIQUE

The Council decided to grant humanitarian emergency aid of 70,000 UA to Mozambique which was recently devastated by a natural disaster. This aid, which will be directed to the stricken population through the intermediary of one of the United Nations' Specialized Agencies, is intended for the purchase of medicines.

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the Communities,

- the Regulation concluding the Agreement between the European Economic Community and Hong Kong on trade in textile products;
- the Decision authorizing the extension or tacit renewal of certain trade agreements concluded between Member States and third countries.

It also adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation laying down protective measures applicable to imports of tunny intended for the canning industry (Decision of the Council meeting on Agriculture on 5 and 6 April 1976).

---



V  
RCA 07 1406#  
248455 COME UR  
3423 COMEUR LU

TELEX NO 2075

PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK ET OTTAWA

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

NOTE BIO (76) 125 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIR. GEN. DES DG I ET X

-----  
CONSEIL DEVELOPPEMENT DU 8 AVRIL  
-----

LE CONSEIL DEVELOPPEMENT SE REUNIRA LE 8 AVRIL A LUXEMBOURG A  
PARTIR DE 14.30 H AVEC L ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. CONFERENCE DE PARIS  
-----

LES MINISTRES DOIVENT EXAMINER LA PREPARATION DE LA CCEI POUR CE  
QUI CONCERNE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, MAIS NE POURRONT  
GUERE ALLER AU-DELA D'UN ECHANGE DE VUES.

2. FIDA  
-----

LE 15 AVRIL CONSTITUE EN PRINCIPE LA DATE LIMITE POUR QUE LES  
DONATEURS FASSENT CONNAITRE LEUR CONTRIBUTION A CE FONDS. LA COMMIS-  
SION ET PLUSIEURS ETATS MEMBRES SOUHAITENT UNE CONTRIBUTION  
COMMUNAUTAIRE DE 200 MILLIONS SUR UNE DOTATION TOTALE D'UN MILLIARD  
ENVISAGE POUR TROIS ANS, MAIS LA DELEGATION NE SEMBLE PAS PRETE  
A DONNER SON ACCORD DE PRINCIPE A UNE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE.

3. TRANSFERTS FINANCIERS AU TIERS MONDE  
-----

LE CONSEIL DOIT EXAMINER LES ESTIMATIONS QUANT A L'EVOLUTION DES  
PAIEMENTS A TITRE DE L'AIDE AU TIERS MONDE EFFECTUES SOIT PAR LA  
COMMUNAUTE, SOIT PAR LES PAYS MEMBRES.

4. COORDINATION DES POLITIQUES NATIONALES DE COOPERATION  
-----

IL S'AGIRA POUR LE CONSEIL NON SEULEMENT DE METTRE EN OEUVRE LA  
RESOLUTION QU'IL A LUI-MEME ADOPTEE EN 1974, RESOLUTION SUIVIE  
PAR DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE MARS 1975, MAIS DE  
REPENDRE A UN MEMORANDUM QUE PRESENTERA LE MINISTRE ALLEMAND.  
CE MEMORANDUM NE VISE PAS SEULEMENT LA COORDINATION DES POLITIQUES  
NATIONALES D'AIDE AU DEVELOPPEMENT MAIS EGALEMENT LEUR HARMONISATION.  
IL EST PEU PROBABLE QUE DE TELLES PROPOSITIONS PUISSENT AU STADE  
ACTUEL ETRE ACCEPTEES PAR L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS.

5. AIDE FINANCIERE AU PVD NON ASSOCIES  
-----

BIEN QUE LE CONSEIL SE SOIT MIS D'ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE  
TELLE AIDE (DECISION DE JUILLET 1974), IL N'A JAMAIS PU SE METTRE  
D'ACCORD SUR LES MONTANTS ET LES MODALITES DE CETTE ACTION. LA  
COMMISSION DISPOSE POURTANT, GRACE A L'INTERVENTION DU PARLEMENT  
EUROPEEN LORS DE L'ETABLISSEMENT DU BUDJET 1976, D'UN CREDIT DE

20 MILLIONS D'UC. ELLE A FAIT CONNAITRE AU CONSEIL LE 3 MARS  
DERNIER LA FACON DONT ELLE ENTEND UTILISER CES CREDITS.



## 6. AIDE ALIMENTAIRE

---

LA COMMISSION INSISTERA A NOUVEAU POUR QUE DEBLSUITES SOIENT DONNEES A SON MEMORANDUM DE 1974 SUR LA POLITIQUE D'AIDE ALIMENTAIRE ET NOTAMMENT POUR QU'UNE CERTAINE PROGRAMMATION SOIT MISE EN OEUVRE. LE CONSEIL DEVRA EN OUTRE TENTER DE REGLER LE DIFFEREND QUI A EMPECHE LA COMMUNAUTE D'ADHERER A UNE PROROGATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE D'AIDE ALIMENTAIRE : CETTE DIFFICULTE PORTE SUR LA REPARTITION ENTRE ETATS MEMBRES DE LA PARTIE NON COMMUNAUTARISEE DE L'AIDE ALIMENTAIRE. (LES ITALIENS DEMANDENT UN REDUCTION DE LEUR PART).

## 7. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON- GOUVERNEMENTALES

---

LE CONSEIL DEVRAIT ENFIN DONNER SON ACCORD AUX PROPOSITIONS DE LA COMMISSION QUANT AUX MODALITES D'UTILISATION DU CREDIT DE 25.500.000 UC INSCRIT AU BUDGET DE 1976 EN VUE D' ACTIONS CONJOINTES DE LA COMMUNAUTE ET DES ONG DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

AMITIES,

M. VASEY

7.4.1976

BN LIRE SVP : CREDIT DE 2.500.000 UC ...

20.20HRS

3423 COMEUR LU#

248455 COME UR





**COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Bruxelles, le 9 avril 1976  
MV/mon

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
PRIORITÉ - P 1

Remis au télex à : 15610

Note BIO (76)125 suite 1 et fin aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X

Objet : Conseil développement du 8 avril

La réunion du Conseil développement le 8 avril appelle les commentaires suivants :

1° Sur certains points, la réunion a donné des résultats positifs :

- CCEI. Le Conseil a examiné la position à adopter par la Communauté au sein de la Commission développement à Paris (et à la CNUCED) en ce qui concerne le transfer des ressources. Les ministres ont arrêté une position commune en ce qui concerne l'augmentation du volume de l'aide publique pour atteindre 0,7 %, l'amélioration des conditions de cette aide et la réorientation de l'aide, qui devrait profiter essentiellement aux PVD ayant le plus grand besoin à apprécier selon des critères diversifiés et objectifs. En ce qui concerne le problème de l'endettement, le Conseil a chargé le Coreper de désigner un groupe compétent pour examiner les suggestions de la Commission quant aux améliorations à apporter au système actuel d'examen cas par cas appliqué par les pays donateurs aux PVD se trouvant en difficulté, ainsi que la Commission l'avait demandé. DIS. Cette décision n'implique aucunement que la Communauté accepte le principe d'une conférence internationale sur l'endettement, qui figure parmi les principales revendications du tiers monde à la suite de la réunion de Manille : elle vise uniquement à permettre à la Communauté de se préparer à prendre une attitude constructive au cas où la tenue d'une telle conférence ne puisse plus être évitée. Fin DIS.
- La coordination et l'harmonisation des politiques d'aide nationales. Les ministres ont eu une discussion constructive et utile sur la base du memorandum présenté par M. Egen Bahr au nom du gouvernement allemand, dont toutes les délégations ont souligné les mérites. Ce memorandum, qui se situe dans la ligne du rapport Tindemans, est extrêmement ambitieux, puisque qu'il propose l'intégration des politiques d'aide en trois étapes : coordination, harmonisation, communautarisation. M. Bahr, qui a présenté son plan d'intégration en trois étapes comme un tout, a demandé que la Commission soumette des propositions concrètes au Conseil, si possible avant l'été. M. Cheysson, après avoir salué l'impressionnante vision européenne de M. Bahr, s'est engagé à présenter des propositions concrètes dès le mois de juin. Il a fait remarquer que le memorandum allemand contient des idées intéressantes et pratiques sur lesquelles la Commission travaille déjà mais présentées d'une manière plus systématique et globale, telles la coordination des politiques d'aide à l'égard des ACP et des pays méditerranéens, la recherche des positions communes dans les enceintes internationales, le déliement de l'aide, l'endettement, etc. Le memorandum contient aussi des idées nouvelles sur lesquelles il faut réfléchir au sein du Conseil, voire même des idées, p.e. la communautarisation et les crédits à l'exportation, qui dépassent la compétence du Conseil développement. Enfin, il s'est demandé s'il ne faudrait pas introduire un peu plus de souplesse dans l'agencement des trois étapes, qui peuvent ne pas toujours coïncider dans le temps dans chaque secteur, et dans le lien à établir entre l'accord sur la vision d'ensemble et le commencement de la réalisation. M. Bahr a remercié la Commission de sa disponibilité, et reconnu que les résultats de la discussion constituent un pas en avant.

2° Malgré les progrès réalisés sur ces deux grands thèmes, le Conseil n'a pu prendre aucune décision sur les quatre questions concrètes qui lui étaient soumises :

- FIDA. La délégation française n'était pas en mesure de lever sa réserve sur le principe d'une participation communautaire à ce nouveau fond, qu'elle ne considère pas le meilleur moyen de favoriser le développement agricole. Tout en regrettant la décision française qui risque d'affecter la crédibilité communautaire dans les enceintes internationales, la Commission et les autres délégations ont estimé que l'essentiel était de ne pas bloquer la création du fonds, destiné à être financé moitié/moitié par les pays industrialisés et les pays pétroliers. Les différents Etats membres vont donc probablement participer à titre individuel (plusieurs avaient déjà fait connaître leur intention de le faire), quitte éventuellement à en faire une opération communautaire si la France change d'avis.
- Aide alimentaire. Le Conseil n'a pas pu marquer son accord sur le principe d'une planification globale et indicative de l'aide alimentaire à moyen terme. La délégation allemande s'est déclarée prête à accepter une planification de l'aide alimentaire sur trois ans sur la base du volume 1975, position que la Commission a pu accepter, mais la délégation italienne n'était pas en mesure d'accepter une planification de l'aide alimentaire isolément en dehors d'une programmation du budget communautaire.
- Aide financière et technique aux PVD non-associés.  
Le Conseil n'a fait aucun progrès en ce qui concerne la mise en oeuvre du crédit de 20 MUC inscrit au budget 1976 par le Parlement contre le gré du Conseil. Les Français ont proposé que l'ensemble de cette somme soit affectée à une opération spectaculaire en faveur du Liban : les autres délégations, tout en étant éventuellement disposés à faire quelque chose pour le Liban le moment venu, trouvaient que cette suggestion n'avait pas sa place dans un débat sur les critères et les modalités d'une aide aux PVD non-associés. De son côté, M. Bahr a refusé de marquer son accord sur le principe d'une aide aux PVD non-associés, le gouvernement allemand étant opposé par principe à la création d'un nouveau fonds avant la définition d'une politique globale d'aide aux PVD.
- Relations avec les organisations non-gouvernementales (ONG). Le Conseil n'a pas pu approuver formellement les propositions de la Commission concernant l'utilisation du crédit de 2,5 million u.c. inscrit au budget 1976 pour le financement d'actions conjointes avec les ONG, en raison de l'opposition de principe du gouvernement allemand pour la même raison que sur le point précédent.

3° En ce qui concerne l'aide aux ONG, M. Cheysson a fait savoir à la presse son intention d'aller de l'avant sans atteindre l'accord du Conseil, en débloquent le crédit prévu au budget dès aujourd'hui.

DIS. La situation juridique en ce qui concerne le crédit de 20 MUC pour les PVD non-associés est évidemment comparable, mais il convient d'être très prudent à cet égard, étant donné que la Commission cherche toujours à éviter la confrontation sur ce point. Fin DIS.

Amitiés

B. Olivi

